

La convention entre pompiers fribourgeois et vaudois donne de premiers résultats positifs

Entrée en vigueur le 1er mai 2025, la version actualisée de la convention de collaboration entre les établissements cantonaux d'assurance de Fribourg et Vaud donne de premiers résultats positifs. Cet accord permet aux sapeurs-pompiers fribourgeois et vaudois d'effectuer tout ou partie d'une intervention dans le canton voisin en se basant sur la proximité géographique, indépendamment des frontières cantonales. Il a déjà été appliqué à 13 reprises.

La convention de collaboration qui lie les sapeurs-pompiers fribourgeois et vaudois existe depuis 2004. La version mise à jour a été approuvée par les Conseils d'Etat des deux cantons l'automne dernier. Elle définit les principes de mobilisation des sapeurs-pompiers dans 65 localités limitrophes des deux cantons.

L'accord applique désormais le principe "Next Best", qui privilégie l'intervention la plus rapide et la plus adaptée selon la proximité. Concrètement, l'intervention est menée par le corps de sapeurs-pompiers le plus proche du sinistre, indépendamment des frontières cantonales, et disposant des compétences et des moyens requis. Par exemple, les sapeurs-pompiers de Romont peuvent désormais intervenir dans la région de Moudon, et ceux de Sugiez à Cudrefin. Dans le sens inverse, les pompiers basés à Payerne peuvent intervenir à Fétigny, et ceux de Château-d'Oex à Montbovon. Les centrales d'alarme des deux cantons se coordonnent afin de mettre à disposition les ressources nécessaires.

La convention couvre trois domaines:

- l'incendie (hors feux de forêt),
- le secours routier,
- les mesures d'urgence dans le domaine chimique et biologique.

Une solution pragmatique

Depuis sa mise en œuvre, le 1^{er} mai 2025, la nouvelle version de la convention a été appliquée à 13 reprises : les sapeurs-pompiers fribourgeois sont intervenus à 8 reprises en terres vaudoises, et leurs homologues vaudois ont franchi la frontière cantonale 5 fois également. La coordination générale et la formation des sapeurs-pompiers incombent à l'ECAB pour Fribourg et à l'ECA pour Vaud.

« Les retours du terrain sont positifs, explique Martin Helfer, inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers fribourgeois. Cette manière de collaborer pragmatiquement contribue à la sécurité de la population des deux cantons. Elle correspond également à la conception des sapeurs-pompiers 2030 de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers. »

« Dans des secteurs fortement enclavés, comme par exemple la Broye, la mobilisation du moyen spécialisé le plus proche, indépendamment des frontières cantonales, place la sécurité de la population au cœur de nos priorités, souligne Florian Cuhe, inspecteur cantonal défense incendie et secours pour le canton de Vaud. Cette évolution renforce la protection tant des Fribourgeois que des Vaudois.

En outre, ces interventions conjointes favorisent une meilleure connaissance mutuelle entre les services et contribuent à accroître l'efficacité opérationnelle. »

Fribourg et Lausanne, le 17.09.2025

Pour tout renseignement complémentaire :

ECAB (Fribourg)

Communication

+41 26 566 41 90

communication@ecab.ch

ECA Vaud

Communication

+41 58 721 21 21

communication@eca-vaud.ch